



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-107

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-46064-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓ 

OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 'MATHS POUR TOUS' ET 'AIDE A LA REPRISSE DES ETUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE' (AREFP)

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.5

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 'MATHS POUR TOUS' ET 'AIDE A LA REPRISE DES ETUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE' (AREFP)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est très attentive à la réussite scolaire des 20 000 enfants et adolescents qui fréquentent chaque année les différents établissements scolaires publics que compte la commune (*plus de : 6 000 lycéens, 5 000 collégiens et 9 000 élèves de primaire*).

Il s'agit d'indicateurs scolaires encourageants dans certains établissements du secondaire mais qui restent en deçà de la moyenne nationale. En effet, en 2012, à l'entrée en 3ème, le taux des élèves en retard de un an et plus a baissé de 10 %. Il passe de 44 % en 2011 à 34 % en 2012 (*moyenne communale de 21 %*).

Par contre, à l'entrée en 6ème, il est à noter une augmentation de 3 % des élèves en retard de un an et plus, passant de 18 % à 21 % (*13 % au niveau communal*).

De plus, selon l'étude menée par le PISA, « *contrairement à la tendance observée dans les pays de l'OCDE, on constate en France que le milieu social dont l'élève est issu conditionne de plus en plus sa réussite scolaire. La France occupe ainsi la dernière place du classement par rapport à cet indicateur en mathématiques. Pour la compréhension de l'écrit, les inégalités sociales pèsent aussi lourd dans les résultats des élèves* ».

Ainsi, en réponse à ce contexte scolaire corroboré au niveau local par les directeurs d'écoles et les principaux de collèges, la Ville a souhaité développer un programme global de réussite éducative en faveur des enfants et adolescents aixois permettant la prévention de l'échec scolaire mais aussi la réussite éducative d'excellence.

Par ailleurs, à l'aune de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, il sera nécessaire de tenir compte du contexte socio-économique et scolaire des habitants, en particulier ceux issus des quartiers prioritaires par un renforcement de l'action pédagogique et éducative.

Ce programme est bâti autour d'un partenariat étroit avec les acteurs majeurs que sont l'Éducation Nationale, les structures associatives et les parents.

Dans le cadre de ce programme, une de nos priorités est d'accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents rencontrant des difficultés dans leurs parcours scolaires et personnels.

Pour exemple, la Ville en collaboration avec l'association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE) développe depuis 2009 des ateliers ludiques autour de la lecture et de l'écriture dans certaines écoles élémentaires aixoises permettant ainsi d'agir dès le plus jeune âge (CP).

En 2013-2014, près de 100 enfants avec leurs parents sont pris quotidiennement en charge dans les 19 clubs « coups de pouce » déployés au sein de 15 écoles élémentaires dont 11 situées au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Parallèlement, dans le cadre de l'accompagnement scolaire, la Ville finance chaque année 12 associations réparties sur l'ensemble du territoire communal et met en place des séances d'échange de pratique entre les nombreux intervenants autour des thèmes tels que la place et le rôle central des parents dans la scolarité de leurs enfants.

En 2013, plus de **700 enfants de 6 à 18 ans** et une cinquantaine de parents ont pu être aidés dans leurs parcours scolaires par ces acteurs socio-éducatifs compétents et qualifiés.

Pour rappel, la Charte Nationale de l'Accompagnement Scolaire définit «l'accompagnement à la scolarité» comme étant « *l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social* » .

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École.

Ce programme se propose, par des stratégies diversifiées :

> d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,

> d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,

> de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,

> d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

La Ville qui contribue également à la qualification de ces interventions éducatives opérées par les accompagnateurs a également initié, en 2012, avec l'Association « Math Pour Tous », le projet « Math en Jeux 1 » qui vise à transmettre aux enfants le goût et l'appétance pour les apprentissages et notamment les sciences et les mathématiques au travers du jeu.

Au vu du bilan qualitatif, nous avons souhaité poursuivre ce partenariat avec cette association volontariste composée d'universitaires et de chercheurs en mathématiques, lettres et sciences.

Le projet pédagogique « Math en jeux 2 » vise, dans un premier temps, à poursuivre l'initiation à la démarche réflexive (*observer, formuler, rechercher, analyser, expliciter*) par le biais de jeux réflexifs (*YOTE et ALQUERQUE*) puis, dans un second temps, à mettre en œuvre la démarche réflexive au service des disciplines scolaires proprement dites.

« Math en jeux 2 » se décline en sept actions portant sur l'année scolaire 2013-2014.

L'objectif principal est qu'après avoir acquis une démarche réflexive par l'intermédiaire de jeux réflexifs, les enfants soient invités à mobiliser leurs nouvelles compétences méthodologiques sur des sujets préalablement identifiés comme critiques par les structures aixoises et les équipes éducatives. Sont proposées des activités ludiques permettant la construction de connaissances, de capacités et d'attitudes porteuses.

Concomitamment au travail effectué au sein des structures, **des clubs « math en jeux »** ont été mis en place dans les écoles élémentaires prioritaires de Giono, Mistral, Arène, les Lauves et d'Arbaud en lien étroit avec les directeurs qui en ont exprimé le besoin. Ils en assurent la coordination, le suivi et l'évaluation auprès des enfants participants à ces ateliers.

Pour cette première expérimentation initiée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ces 5 clubs concernent près de 60 élèves de CM1 et CM2 repérés par leurs enseignants comme ayant des difficultés scolaires. Les interventions pédagogiques sont garanties par des étudiants en mathématiques et en ESPE (*établissement supérieur de professorat des écoles*).

L'évaluation de ce dispositif novateur se fera également en externe par l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques d'Aix-Marseille (IREM).

Parallèlement, les apprenants rencontreront le monde universitaire en bénéficiant de 2 ateliers de mathématiques et sciences proposés par étudiants de la Faculté des Sciences de Luminy et de Saint-Charles, suivant l'enseignement « Math en Jeans », « *Initiation à l'animation scientifique* ». Là encore, il y aura une finalité pratique à ces travaux.

Des animations autour des 4 thèmes, ci-après déclinés, sont prévues par les étudiants en master de sciences et mathématiques pour les enfants des structures socio-éducatives et des écoles partenaires des clubs mathématiques.

Il s'agit de :

- **Structures de tenségrité : l'alliance du chêne et du roseau**

La tenségrité permet de construire des structures (*ponts, tours,..*) stables, souples et légères. Cette technique d'assemblage se retrouve en architecture, dans les arts et même dans la nature.

- **Les effets de moirés**

Le moiré est une figure composée de lignes sombres et claires résultant de la superposition de deux réseaux, phénomène que l'on peut parfois observer dans la vie de tous les jours.

- **Les labyrinthes** : les construire, les classer, en sortir

Comment générer automatiquement un labyrinthe avec un ordinateur ? Comment calculer sa difficulté ? Comment en sortir ?

- **Des mathématiques en soutien de la médecine**

Les mathématiques sont présentes dans différents domaines de la médecine (*ophtalmologie, imagerie médicale, etc...*). Depuis peu, les mathématiques interviennent aussi dans le calcul personnalisé des protocoles de chimiothérapie en cancérologie. Cette collaboration des mathématiciens et des médecins est en plein essor afin d'améliorer l'efficacité des traitements.

Courant juin, une rencontre sera également proposée entre les élèves des clubs Math en Jeux et les enfants de l'accompagnement scolaire volontaires autour d'un tournoi de jeux réflexifs, des compétitions sur les sciences ou les mathématiques.

C'est pourquoi, il a été validé lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2013, l'attribution d'une subvention d'un montant de **6 000€** à l'association « Maths Pour Tous » pour l'ensemble des volets du programme sus-cité ; celle-ci n'ayant pas été imputée sur l'exercice budgétaire 2013, il conviendrait de régulariser la situation en 2014.

A ce travail réalisé auprès des enfants d'âge élémentaire et en réponse à une demande prégnante des chefs d'établissement, la Ville à travers son CUCS, en partenariat étroit avec l'Education Nationale, le Conseil Général et la Région PACA, a initié un dispositif de persévérance scolaire en direction de collégiens et lycéens repérés comme étant fragiles par leurs enseignants.

Cette action dispensée par l'association AREFP composée d' une équipe pluridisciplinaire (formateurs, psychologue, éducateur) a démarré en octobre dernier par la prise en charge d'environ 16 jeunes temporairement exclus de leurs établissements. Fort de cette expérience, il est apparu nécessaire de travailler plus en amont de la rupture dont l'exclusion est souvent le signe avant coureur. L'objectif est donc d'aider les jeunes ayant des lacunes scolaires marquées qui les conduiraient inmanquablement à la rupture mais aussi ceux qui rencontrent des obstacles dans leur recherche de stage ou qui ont du mal à définir leur projet professionnel.

Cet accompagnement, formalisé par un contrat pluripartite (*chef d'établissement, famille, AREFP*), vise à remobiliser les jeunes, leur redonner le goût et la confiance en eux afin d'éviter le décrochage scolaire.

Il s'illustre par la mise en place de parcours éducatifs en temps extra-scolaire ou en horaire aménagé par les établissements : français langues étrangères, remise à niveau, aide aux devoirs, aide à la recherche de stage et à l'orientation professionnelle et remobilisation.

Il est donc proposé de soutenir l'association Maths Pour Tous et l'AREFP selon le tableau ci-après pour ces différents projets novateurs, qualitatifs, concertés et adaptés aux besoins des familles de nos quartiers.

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANTS ATTRIBUES EN 2012	MONTANTS ATTRIBUES EN 2013	MONTANTS PROPOSES EN 2014
MATHS POUR TOUS	Ateliers mathématiques et sciences	0	6 000 <i>(non versés en 2013)</i>	6 000 <i>(régularisation 2013)</i>
AREFP	Modules de re-modilisation scolaire	0	0	3 000
	Accompagnement scolaire et parental	0	0	2 000
TOTAL =				11 000

Ces propositions ont été validées le 05 mai 2014.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions, mentionnées dans le tableau, ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **onze mille euros (11 000€)** sera imputée sur la ligne budgétaire **n°9220 6574 1324** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-107 - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 'MATHS POUR TOUS' ET 'AIDE A LA REPRISE DES ETUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE' (AREFP)-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)